Maison des syndicats

Tour 66-65 – 5ème étage – Pièce 504

Tel : 01 44 27 30 60

Campus Jussieu

Mail provisoire : cgtp6@courriel.upmc.fr

http://sorbonne-universite.fercsup-cgt.net

Fonction Publique : Cap 22 contre les carrières et projet sur les retraites

Le projet de « refondation du contrat social » dans la Fonction Publique annoncé par le ministre des Comptes publics dans le cadre de Comité d'Action Publique 2022 (CAP 22) est une attaque frontale contre le statut.

Ce projet généralise le recours aux contractuels, institutionnalise le salaire au mérite comme seule manière de faire évoluer les rémunérations des agents, développe un plan de départ volontaire et plus grave encore s'attaque à nos carrières et conditions de travail en prévoyant la fusion des Instances Représentatives du Personnel (CAP, CT, CHSCT, …).

Le 25 mai 2018, le ministère a adressé un document aux organisations syndicales « objectifs et pistes d'évolution sur les organismes consultatifs compétents en matière de questions individuelles ».

Il s'agit tout simplement de mesures qui visent à remettre en cause le paritarisme, le droit à déroulement de carrière, en vidant totalement les CAP de leur substance (notamment leur rôle en matière de promotion, mobilité, etc…).

La CGT FERC Sup rappelle ses revendications essentielles :

- **une gestion nationale des personnels avec restauration de toutes les prérogatives des CAP garantissant les déroulements de carrières ;**
- **la création au budget de l'État de tous les postes statutaires nécessaires à nos missions de service public ;**
- **la revalorisation immédiate du point d'indice de 15 % ;**
- **la revalorisation de l'ensemble des grilles de traitement ;**
- **l'intégration du régime indemnitaire dans le traitement indiciaire ;**
- **l'abandon de l'entretien professionnel.**

Dans la même veine, le 31 mai, Jean-Paul DELEVOYE, haut-commissaire à **la réforme des retraites** a donné le coup d'envoi d'une pseudo consultation citoyenne. Simultanément, se tient une « concertation » avec les partenaires sociaux jusqu'à décembre 2018 pour un projet de loi avant l'été 2019 et une mise en application avant 2025.

Le projet de réforme présenté à la presse prévoit la mise en place d'un régime unique par points, met fin aux régimes spéciaux (dont celui des fonctionnaires : code des pensions civiles et militaires de l'Etat), supprime le calcul basé sur les six derniers mois pour les fonctionnaires, ne prend pas en compte les périodes non travaillées (congés maladie, maternité…), et va conduire à la fin de la garantie du niveau de pension. La CGT a toujours combattu les inégalités salariales qui touchent plus particulièrement les catégories modestes, et notamment les femmes en situation de temps partiel imposé.

La CGT dénonce ce simulacre de démocratie qui n'est qu'un alibi pour poursuivre la casse de notre système de retraite par répartition, la baisse des pensions et remettre en cause les conquêtes collectives et sociales que constituent les régimes spéciaux.

La CGT FERC Sup réaffirme ses revendications :

- **rejet absolu de tout système par points ;**
- **maintien du système actuel de retraite par répartition à prestation définie et solidaire,**
- **défense du code des pensions et de notre régime spécifique avec le calcul de la pension de retraite basé sur les six derniers mois d'activité, prenant en compte toutes les dispositions relatives aux périodes non travaillées…**
- **départ dès 60 ans à taux plein et départ anticipé pour les agents relevant de la pénibilité, pensions au minimum égales au smic, revalorisation immédiate des retraites et des pensions.**
- **suppression de la CSG !**

14 juin 2018

Communiqué pompeux de la direction de l'université sur le déroulement de carrière des personnels

Tu trouveras ci-dessous les résultats concernant les personnels BIATS de Recherche et Formation pour la liste d'aptitude aux changements de corps, ainsi que nos remarques suite au communiqué pompeux de la direction de Sorbonne Université le 8 juin.

Nous félicitons les 20 collègues promu.e.s. Elles/ils le doivent avant tout à leur activité professionnelle, mais comment ne pas être déçu par le peu de promotions. **Les collègues administratif.ve.s de l'AENES et des bibliothèques sont encore moins bien lotis.**

Le tableau suivant indique l'évolution des promotions de corps par l'inscription sur liste d'aptitude pour les agents BIATS du statut Recherche et Formation. Pour les années d'avant la fusion, nous avons cumulé les résultats de Paris Sorbonne (P4) et UPMC(P6).

Accès au corps	Sorbonne Université (pour les années 2015, 16 et 17 total cumulé P4 et P6)										Possibilités au niveau national		
	Promouvables			Candidat.es			Promu.es						
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Technicien	565	552	549	400	400	370	10	10	6	8	271	291	295
ASI	290	311	334	189	202	196	3	2	3	5	98	99	162
IGE	66	72	78	47	55	52	2	1	6	6	106	106	170
IGR	196	203	223	95	104	100	1	2	1	1	28	26	31
Total				731	761	718	16	15	16	20	503	522	658

Par exemple à Sorbonne Université, pour cette année, il y avait 334 technicien.ne.s qui pouvaient postuler à la promotion au corps des assistants ingénieurs, seul.e.s 196 (59%) ont rempli un dossier de candidature, 5 ont été promu.e.s alors qu'il y avait au niveau national 162 possibilités.

Nous faisons les remarques suivantes à ces résultats décevants :

Trop de collègues renoncent à leur droit à un déroulement de carrière : 1/3 des agents de catégorie C et des assistants ingénieurs, 41% en catégorie B, plus de la moitié des IGE. Cela démontre une démotivation accrue des collègues depuis la fusion. En 2017, 66% des agents remplissaient un dossier, en 2018, ils ne sont plus que 61% alors que les possibilités de promotions au niveau national suite à l'action syndicale augmentaient de manière significative.

- 8 collègues promu.e.s **technicien.ne.s**, c'est inférieur aux années 2015 et 2016 alors que les possibilités augmentaient de près de 10%.
- 5 promu.e.s **assistants ingénieurs** serait notre meilleur résultat, mais 2/3 de plus de possibilités au niveau national (l'action syndicale est payante). 196 technicien.ne.s de Sorbonne Université avaient postulé (sur 334), seul.e.s **2,5%** ont été promu.e.s !
- Seul.e.s 6 assistants ingénieurs ont été promu.e.s **ingénieur.e.s d'études**, autant que l'an dernier alors que les possibilités augmentaient de 60%.
- 1 promu **IGR** pour 31 possibilités au niveau national montre toutes les insuffisances de la réforme de corps pour les grades 2ème et 1ère classe ; il est plus intéressant à un IGE d'être promu.e au grade de la hors classe des IGE que de l'être au corps des IGR !
- La seule réussite de la présidence de Sorbonne Université serait la promotion de **4 hauts cadres** au grade IGR hors échelle B !

Sur notre université, nous avons obtenu de faire respecter la **parité** Femme/Homme sur les listes de la CPE : 24 femmes étaient proposées sur un total de 41 noms retenus par la CPE. Sur les 20 promu.e.s, 13 sont des femmes.

14 juin 2018

En ce moment nos représentants à la commission paritaire d'établissement (CPE) de Recherche et Formation étudient les dossiers pour le changement de grade, ils/elles doivent consulter :

- 321 dossiers en catégorie C
- 170 en catégorie B
- 93 en catégorie A

La CPE se réunira le 25 juin, nous communiquerons les résultats sur notre site. Tu trouveras ci-dessous les possibilités de promotion au niveau de l'académie de Paris pour les catégories C et au niveau national pour les catégories B et A.

Nos élus en CPE lisent tous les dossiers. *Un grand nombre d'entre eux sont de grande qualité. Nous priorisons les collègues qui ont une grande ancienneté dans leur grade et dans la fonction publique, ceux qui stagnent à l'échelon terminal de leur grade, ceux qui durant leur carrière ont réussi des concours, des examens professionnels ou ont été admissibles ou retenus sur listes complémentaires, les agents qui ont suivi des formations, tout en tenant compte des refus de telles demandes de formation, de l'absence ou pas de concours dans leur branche d'activité. Nous sommes intraitables lorsque des femmes sont pénalisées dans leur carrière pour cause de congé maternité. Nous n'hésitons pas à prévenir le/la collègue quand son rapport d'activité et/ou le rapport d'aptitude de son supérieur semblent insuffisants.*

Accès au grade	2015	2016	2017	2018
Principal 2ème Classe	35	34	34	39
Principal 1ère classe	72	81	88	99
Tech classe supérieure	282	303	309	297
Tech classe exceptionnelle	129	145	163	169
IGE Hors classe	364	379	404	428
IGR 1ère classe	137	138	206	178
IGR Hors classe			46	40

Tu trouveras sur notre site, le taux de promotion au changement de grade pour les statuts Bibliothèques, AENES et Recherche et Formation (les décrets concernant certains grades ne sont pas encore parus).

La suppression annoncée de 120 000 postes dans la fonction publique doit être combattue. Dans la pétition qui a déjà recueilli 600 signatures, nous revendiquons la création de postes de fonctionnaires pour accomplir nos missions dans des bonnes conditions.

As-tu signé la pétition pour défendre nos conditions de travail ?

- pour les 35 heures de travail hebdomadaire et les 55 jours de congé
- pour le recrutement de titulaires
- pour un déroulement de carrière des contractuels
- contre l'établissement de la journée de carence
- pour un montant des indemnités correspondant 25% du traitement brut

Fermeture de la bibliothèque de Tenon

Constatant une diminution des effectifs et de la fréquentation, le doyen de médecine avec son directeur général des services font en sorte que les petites sections disparaissent, et ce depuis des années. Cela fait longtemps que nous sommes au courant et que les directions successives se battent pour essayer de maintenir l'existence de cette section et des autres.

Nous, CGT, avons tiré le signal d'alarme plusieurs fois pour soutenir les demandes d'effectifs des petites structures mais inexorablement l'université grignote les ETP pour justifier ces fermetures. Nous avions demandé à plusieurs reprises au CT et au CHSCT après plusieurs fermetures dont celle de Trousseau quelle était la politique de l'université sur les bibliothèques de médecine et notamment Tenon, Axial et Saint Antoine : le président a répondu à chaque fois qu'il n'y avait pas de volonté de fermeture. En réalité, la prochaine fermeture sera probablement Axial… !

L'unique erreur de la direction du SCD est de ne pas avoir fait une information à l'ensemble du SCD dès la décision prise.

Quant à l'association corporatiste Bouge ta fac, ne s'intéressant qu'aux ouvertures XXL quelles que soient les conditions de travail des collègues, elle ignore les fermetures, ne voulant pas déplaire au doyen.

14 juin 2018

UFR de maths : pétition sur les corrections de copies

Lundi 4 juin, une délégation CGT a été reçue par le directeur de l'UFR de mathématiques de la faculté de sciences de Sorbonne Université et lui a transmis une pétition signée par près de 100 personnels de l'UFR, dont la quasi-totalité des moniteurs étudiants.

Cette pétition dénonçait les nouvelles règles en vigueur concernant le système d'évaluation en licence de mathématiques. Au nom d'un meilleur encadrement des étudiant-e-s, ces règles ont cette année causé une augmentation significative de la charge de travail des chargé-e-s de TD de l'UFR de mathématiques. En effet, le conseil du département de licence recommandait d'évaluer chaque UE par un examen, un partiel, et deux contrôles continus d'une heure minimum, sans aucune contrepartie. Cette surcharge de travail avait en général été reportée sur les chargés de TD dans les UE qui étaient passés à ce nouveau système dès cette année. Quel hasard!

La pétition, sans remettre en cause la nécessité d'un meilleur suivi pédagogique, demandait donc que le temps de travail supplémentaire ne soit pas bénévole mais bien rémunéré, c'est-à-dire que des heures soient déduites du tableau de service.

Face à cette demande légitime, impulsée par des personnels de l'UFR et soutenue par la CGT de Sorbonne Université, le conseil d'UFR a par la suite accepté que :

- 2 heures (équivalent TD) soient attribuées pour la correction des copies de partiel de chaque groupe de TD de 20 à 40 étudiant-e-s (1h pour les groupes de moins de 20) ;
- les équipes pédagogiques de chaque UE décident d'elles-mêmes si ces corrections sont à la charge des chargé-e-s de TD ou de CM.

La CGT de Sorbonne Université salue cette décision. Cette victoire montre que les personnels ont leur mot à dire et peuvent être écoutés quand ils se mobilisent largement.

CHU Saint-Antoine : pétition en faveur d'un collègue CDD pour le MAINTIEN dans son emploi

Alors que l'UPMC s'était engagée à pérenniser dans leur emploi tous les contractuels d'avant 2015, un agent du CHU apprend le non renouvellement de son contrat alors que son responsable de service donnait un avis favorable à sa reconduction.

Est-ce cela, l'autonomie des facultés, l'avenir des relations humaines dans une université d'excellence ? Les collègues avec le syndicat réagissent massivement par une pétition :

Le jeu des chaises musicales, on n'en veut pas. On a tous besoin de sécurité d'emploi à Sorbonne Université et pouvoir compter sur notre hiérarchie, sur leurs dires, preuves d'une confiance mutuelle pour un service d'excellence. On tient tous à garder JEROME C dans le service sécurité incendie. Cette pétition est le gage d'un soutien collectif et doit aider la Direction à trouver une issue favorable à la gestion du personnel qui fait défaut aujourd'hui.

Les bloqueurs ont été repérés. Le campus de Jussieu sera-t-il de nouveau fermé ?

La doyenne de la faculté des sciences est assistée de **7 vice-doyens, 5 vice-doyens délégués, 15 chargés de mission.** D'après nos infos, un vice-doyen délégué serait nommé au suivi de nos palmipèdes avec décharge de service et prime attenante à la fonction.

La défense des intérêts particuliers passe aussi par la défense des intérêts collectifs

Je me syndique :

NOM :…… PRENOM : ……..

Service : ……..

E-Mail :…….. Tél : ……..

14 juin 2018